



## PREFET DES HAUTES-PYRENEES

### CABINET

Pôle sécurité intérieure

dossier suivi par :

Mme Evelyne BERNAD

☎ 05.62.56.65.28

fax : 05.62.56.65.19

[michele.martin@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:michele.martin@hautes-pyrenees.gouv.fr)

### **demandes d'autorisations d'acquisition**

- déclaration remplie lisiblement et signée faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros de matricule
- pièce justificative de l'identité en cours de validité,
- pièce justificative du domicile,
- justificatif de détention d'un coffre-fort,
- copie-recto verso de la licence sportive de la fédération française de tir en cours de validité visée par le médecin,
- avis favorable délivré par la fédération française de tir,
- copie du carnet de tir mentionnant les trois séances contrôlées de pratique du tir,
- extrait d'acte de naissance avec mentions marginales,
- enveloppe demi-format avec vignette d'affranchissement correspondant à un envoi en recommandé avec accusé de réception.

### **demandes de renouvellements d'autorisations de détentions**

- déclaration remplie lisiblement et signée faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros de matricule
- pièce justificative de l'identité en cours de validité,
- pièce justificative du domicile,
- justificatif de détention d'un coffre-fort,
- copie-recto verso de la licence sportive de la fédération française de tir en cours de validité visée par le médecin,
- avis favorable délivré par la fédération française de tir,
- copie du carnet de tir mentionnant les trois séances contrôlées de pratique du tir,
- extrait d'acte de naissance avec mentions marginales,
- enveloppe demi-format affranchie au tarif normal.

***Les dossiers sont à adresser, par voie postale uniquement, à la préfecture***